

ROYAUME-UNI
Des groupes de défense des droits humains saluent la décision de la Cour dans l'affaire McBride

Index AI : EUR 45/006/2003

Vendredi 13 juin 2003

Administration of Justice), au
+44 28 90 961 122
le Centre Pat Finucane, au
+44 7989 323 418

ou le service de presse de Liberty,
au +44 207 378 3656.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cinq organisations de défense des droits humains ont salué, ce vendredi 13 juin 2003, la décision de la Cour d'appel d'Irlande du Nord dans l'affaire de l'assassinat de Peter McBride en 1992. La famille McBride tente depuis des années de faire annuler une décision de l'armée autorisant les Gardes Fischer et Wright, reconnus coupables de l'assassinat de Peter McBride à continuer de servir dans ses rangs.

La Cour d'appel a déclaré aujourd'hui que les raisons avancées par l'armée pour le maintien dans ses rangs de Fisher et Wright ne correspondaient pas aux « *raisons exceptionnelles* » prévues par le règlement de la Couronne pour les soldats reconnus coupables d'une infraction pénale. La conséquence de ce jugement est que les instances de l'armée vont devoir reconsidérer leur décision.

Un porte-parole d'Amnesty International, de British Irish Rights Watch, du Comité concernant l'administration de la justice, du Centre Pat Finucane et de Liberty a déclaré :

« Il est clair qu'en décidant d'autoriser les Gardes Fisher et Wright à servir dans ses rangs, l'armée n'a pas reconnu la gravité des violations des droits humains qu'ils avaient commises. La décision prise à titre « exceptionnelle » de garder ces deux soldats dans les forces armées a engendré un climat d'impunité et amoindri les chances pour la famille de la victime d'obtenir réparation. » λ

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>

Vous pouvez également consulter :

British Irish Watch, au +44 208 772 9161

le Comité concernant l'administration de la justice (Committee on the